



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Digne-les-Bains, le 17 décembre 2020

DÉCISION N° 2020 - 352-004
fixant la liste d'aptitude aux fonctions
de commissaire enquêteur pour l'année 2021

**La Présidente de la commission départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur**

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-4 modifié, R. 123-34, D. 123-35 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-342-017 du 8 décembre 2017 portant modification de la composition nominative de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020-343-007 du 8 décembre 2020 portant renouvellement partiel de la composition nominative de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU** les candidatures reçues au titre de l'inscription ou de la réinscription sur la liste d'aptitude 2021 ;
- VU** le résultat des délibérations de la commission départementale des Alpes-de-Haute-Provence chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2021 qui s'est tenue le 8 décembre 2020 ;

D É C I D E

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est modifiée, pour l'année 2021, comme suit :

	Prénoms - Noms	Qualités
1	Monsieur Christophe BONNET	Guide naturaliste Vétérinaire
2	Monsieur Jean-Pierre BOULET	Ingénieur des Ponts et Chaussées à la retraite
3	Madame Violaine BOUSQUET	Ingénieur agronome
4	Monsieur Michel BOUZON	Contrôleur divisionnaire des TPE à la retraite
5	Monsieur Bernard BREYTON	Retraité de la fonction publique Etat - Sous-préfet honoraire
6	Madame Françoise BROILLIARD	Urbaniste à la retraite
7	Monsieur Alain COMBES	Ingénieur des Ponts et Chaussées à la retraite
8	Monsieur Didier CROZES	Retraité de la fonction publique
9	Monsieur Robert DANIEL	Contrôleur divisionnaire des TPE à la retraite
10	Monsieur Jean-Marie DEBRA	Conseiller d'animation sportive à la DDCSPP
11	Monsieur Vincent DELCROIX	Ingénieur

12	Monsieur Marc DUBOIS	Administrateur des finances de grands groupes industriels à la retraite
13	Monsieur Georges DUCREUX	Ingénieur conseil expert auprès des tribunaux
14	Monsieur Patrice DUNOYER	Retraité de la fonction publique territoriale, spécialisé dans l'urbanisme
15	Madame Marie-Jeanne GOTTA-KERVEGANT	Ingénieur métallurgiste à la retraite
16	Monsieur Jean-Marie GERBERON	Ingénieur contrôle installations nucléaires à la retraite
17	Monsieur Yves-Loïc KERVEGANT	Ingénieur métallurgiste à la retraite
18	Madame Marie-Aline LAMBERT	Expert agricole foncier et immobilier
19	Monsieur Philippe LEHOUX	Retraité de la fonction publique
20	Monsieur Jérôme LUCCIONI	Ingénieur agronome
21	Monsieur Jean-Louis MAILLAND	Retraité de l'office national des forêts
22	Monsieur Philippe MARIE	Retraité du ministère de la santé
23	Monsieur Michel MILANDRI	Retraité du bâtiment et des travaux publics
24	Monsieur Giuseppe NESCI	Consultant, cabinet ingénierie à la retraite

25	Monsieur Jérôme NICOLAS	Ingénieur environnement
26	Monsieur Guy PAGLIANO	Cadre administratif à la retraite
27	Monsieur Gérard PICARD	Ingénieur sûreté nucléaire à la retraite
28	Monsieur Pierre REYNIER	Professeur et psychologue à la retraite
29	Monsieur Claude SENES	Cadre administratif à la retraite
30	Monsieur Alex SICILIANO	Agent de développement et formateur en milieu rural
31	Madame Michèle TEYSSIER	Cadre administratif à la retraite

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil - 13 281 Marseille cedex 05), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Cette décision, arrêtée à 31 commissaires enquêteurs, est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Elle pourra être consultée sur le site www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, en préfecture (bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement) ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Marseille.

La Présidente du tribunal administratif de Marseille,



Dominique Bonmati